



Pôle RSF
Secteur SEM

SOIRÉE 31 DÉCEMBRE 2024

50 € d'Indemnité en petite nuit, c'est officiel !

TRAVAIL EN PETITE OU GRANDE NUIT, LA CHARGE ET L'ACTIVITÉ RESTENT LES MÊMES !



Votre syndicat **UNSA GROUPE RATP** a été reçu par la Direction SEM en intersyndicale pour répondre à la préoccupation des agents en petite nuit qui ont une charge de travail identique aux agents en soirée mais aucune gratification supplémentaire.

DEMANDES UNSA GROUPE RATP

- ⇒ **150 €** ⇒ 60 € de gratification classiquement prévue + 90 € d'indemnité petite nuit
- ⇒ Mise en place d'un protocole de reconnaissance du travail en petite nuit lors des soirées exceptionnelles dès 2025

RÉPONSES DIRECTION SEM

- ⇒ **110 €** ⇒ 60 € de gratification classiquement prévue + 50 € indemnité petite nuit
- ⇒ Mise en place dès 2025 d'un protocole de reconnaissance du travail en petite nuit lors des soirées exceptionnelles comme celle du 31 décembre

**LA RECONNAISSANCE DU TRAVAIL DES COLLÈGUES
EN PETITE NUIT DU 31 DÉCEMBRE 2024
RESTE UNE DES PRIORITÉS POUR VOTRE SYNDICAT UNSA**



LE SYNDICAT DES SOLUTIONS GAGNANTES

www.unsa-grouperatp.fr

UNSA GROUPE RATP
21 rue Jules ferry - 93170 BAGNOLET
BAVH - BAGNOLET